

Le fantasme du recours associatif : quand les intérêts économiques et l'idéologie prévalent sur les faits

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1733

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fantasme du recours associatif

Quand les intérêts économiques et l'idéologie prévalent sur les faits

Jean-Daniel Delley (15 05 2007)

On connaît la chanson: par une pratique abusive du droit de recours, les organisations de protection de la nature et du paysage retardent et parfois même empêchent de nombreux projets de construction indispensables à la croissance économique et pourvoyeurs d'emplois. Voilà plus d'une décennie qu'elle est entonnée sur tous les tons par les promoteurs touristiques et autres concepteurs de centres commerciaux.

Relayée par des politiciens bourgeois et une initiative populaire radicale, elle a facilité une révision législative qui restreint ce droit de recours, sans pourtant le

supprimer. Mais las, certains parlementaires, encouragés par la volte-face du gouvernement, veulent encore serrer la vis.

Les faits parlent pourtant clairement. En 2000, une analyse du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législative de l'Université de Genève a montré l'inanité des accusations portées contre les organisations de protection de l'environnement et leurs prétendus abus. Aujourd'hui, c'est une étude commandée par le Secrétariat d'Etat à l'économie, peu suspect de fondamentalisme écologiste, qui dégonfle la baudruche et illustre le fossé existant entre les fantasmes et la réalité. Sur

455 projets analysés, 143 ont fait l'objet d'une opposition. Dans 40% des cas, le conflit a été réglé à l'amiable, dans 30% des cas, il s'est éteint de lui-même. Seuls 37 projets ont donc fait l'objet d'un recours: sept fois interjeté par une association contre 30 fois par des privés. Quant au dernier rapport de l'OCDE sur la politique environnementale de la Suisse, il note qu'une limitation du droit de recours des associations signifierait «un recul de la tradition de démocratie directe et de l'amélioration de l'environnement en Suisse».

L'intégration des étrangers malgré les slogans xénophobes

Les exemples de Neuchâtel et Bâle

Albert Tille (18 05 2007)

Les relents xénophobes s'intensifient en perspective des élections fédérales. Mais officiellement, la Suisse est pleine de bonne volonté envers les étrangers. Leur intégration est l'un des buts vertueux de la loi plébiscitée l'an passé. Selon le modèle helvétique, les cantons et les communes doivent être en première ligne, encouragés par des subventions fédérales. Et toujours selon le même modèle, c'est le règne de la plus grande diversité dans les

cantons. Et il reste du pain sur la planche.

L'intégration semble plus aisée dans la Suisse latine. Le droit de vote des étrangers y devient bientôt la norme. Les naturalisations ne présentent pas les mêmes crispations qu'outre Sarine. Les partis qui font de la xénophobie leur fonds de commerce ont moins de succès. La nécessité de mener une politique volontariste semble donc moins pressante. Ainsi dans le

canton de Vaud, seuls le Centre social protestant et la Ville de Lausanne sont actifs sur le terrain. Le canton est encore à la recherche d'un coordinateur pour l'intégration des étrangers.

Neuchâtel fait figure de pionnier pour l'ensemble de la Suisse. Les étrangers y votent depuis 150 ans. Un délégué aux étrangers existe depuis 16 ans et la loi cantonale sur l'intégration des étrangers a été adoptée en 1996, 10 ans avant